

**Extensions ordinaires des réseaux  
des Services industriels pour l'exercice 2005**

**Demande de crédit complémentaire**

*Préavis N° 2005/69*

Lausanne, le 22 septembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le 8 décembre 2004, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2004/40 et octroyait, pour l'année 2005, un crédit de 7'500'000 francs pour les extensions ordinaires du réseau de distribution de gaz et un crédit de 7'750'000 francs pour celles du réseau de distribution de l'électricité.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre part un crédit complémentaire d'investissement global du patrimoine administratif de 1'750'000 francs. Ce montant couvre les besoins du service du gaz et chaleur à distance et du service de l'électricité à raison de :

- 880'000 francs destinés aux travaux d'urgence à réaliser sur plusieurs conduites de gaz qui présentent des risques pour la sécurité en raison des fuites constatées ;
- 870'000 francs destinés à cinq chantiers imprévisibles qui doivent être impérativement réalisés cette année encore.

## 2. Préambule

Dans sa séance du 8 décembre 2004, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis n° 2004/40 du 23 septembre 2004, intitulé « Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services Industriels – Crédits-cadre annuels 2005 ». Il a ainsi alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 19'350'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des Services Industriels (SIL) au cours de l'exercice 2005.

Rappelons que par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité, multimédia) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites.

Les montants alloués pour chaque réseau sont à considérer comme des crédits-cadre ; ils sont subdivisés de manière interne en sous-crédits distincts en fonction des divers chantiers ouverts durant l'année. Il n'est pas admis d'ouvrir un sous-crédit à valoir sur le crédit d'extension d'une année échue. Il y a lieu de rappeler également que les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Les crédits-cadre accordés pour 2005 sont les suivants :

Réseaux du service du gaz et du chauffage à distance <sup>1</sup>	9'700'000.-
Contracting énergétique	500'000.-
Réseau du service de l'électricité	7'750'000.-
Réseau du service du multimédia	1'400'000.-
<b>Total</b>	<b><u>19'350'000.-</u></b>

<sup>1</sup> y compris 2'200'000 francs pour le réseau de chauffage à distance

L'estimation de ces futurs travaux en mai/juin pour l'année suivante est toujours très malaisée étant donné le nombre et la variété des contraintes auxquelles sont soumises les interventions des services techniques :

- les travaux urgents dus aux fuites ;
- la coordination des chantiers des administrations et des entreprises privées relative aux travaux de fouilles, afin de réduire les coûts de génie civil ;
- l'avancement des études ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- la réfection des chaussées.

Il est donc toujours difficile, voire impossible, de prévoir avec suffisamment de précision l'importance et le nombre de chantiers qui seront effectivement ouverts.

### 3. Situation des crédits-cadre

#### 3.1 Pour le réseau de distribution de gaz

Les travaux suivants ont été effectués en raison de fuites, de réfections de chaussées et de fouilles ouvertes par d'autres services techniques communaux. En outre, l'acquisition de nouveaux clients rend nécessaire l'extension du réseau.

Situation au 16 septembre 2005	Crédit accordé frs	Sous-crédits demandés <sup>2</sup> frs	Chantiers projetés frs	Coût total frs
Remplacement de conduites				
- à Lausanne	2'100'000	1'996'000	283'000	2'279'000
- hors Lausanne	3'100'000	1'118'000	2'200'000	3'318'000
Extension des réseaux				
- à Lausanne		17'000	50'000	67'000
- hors Lausanne	2'300'000	872'000	964'000	1'836'000
<b>Total</b>	<b>7'500'000</b>	<b>4'003'000</b>	<b>3'497'000</b>	<b>7'500'000</b>

<sup>2</sup> Les chiffres de la colonne "Sous-crédits demandés" représentent les montants payés et engagés, ainsi que les montants en cours d'adjudication. Ces montants comprennent aussi les prévisions de prélèvement de matériel auprès du Magasin général des Services Industriels (Magesi).

#### 3.2 Pour le réseau de distribution de l'électricité

Les travaux suivants ont été effectués pour le remplacement des réseaux obsolètes selon le plan directeur et en fonction des travaux de réfection de chaussées et de fouilles ouvertes par d'autres services techniques communaux. La construction de nouveaux postes de transformation et l'extension du réseau suite à des demandes de nouveaux raccordements de la part de clients font également partie des travaux réalisés.

Situation au 16 septembre 2005	Crédit accordé frs	Sous-crédits demandés frs	Chantiers projetés frs	Coût total frs
Réseaux de distribution				
- remplacement, extension du réseau lausannois	3'655'000	3'616'000	39'000	3'655'000
- éclairage public	1'020'000	920'000	100'000	1'020'000
- compteur	450'000	450'000		450'000
Frais de personnel	2'140'000	2'140'000		2'140'000
Intérêts intercalaires	485'000	485'000		485'000
<b>Total</b>	<b>7'750'000</b>	<b>7'611'000</b>	<b>139'000</b>	<b>7'750'000</b>

## 4. Demande de crédit complémentaire

### 4.1 Pour le réseau du gaz

Les chantiers faisant l'objet de la présente demande sont indispensables. En effet, à la suite de constatations de fuites, il est impératif, pour des raisons de sécurité et d'exploitation, de remplacer rapidement certaines conduites de gaz. Les explications détaillées sont données ci-dessous et la demande de crédit complémentaire se présente comme suit :

*Commune de Chavannes*  
*Route de la Maladière*

110'000.-

Remplacement sur 300 mètres d'une conduite haute pression en acier soudé d'un diamètre de 150 mm datant de 1961 par une conduite en acier soudé de 300 mm. Cette conduite, indispensable pour l'exploitation, sert de liaison entre les postes Gaznat de Vidy et de Tolochenaz.

Remplacement sur 300 mètres d'une conduite basse pression en acier soudé d'un diamètre de 250 mm datant de 1961 par une conduite en acier soudé de même diamètre.

Ces conduites sont fortement corrodées et ont déjà fait l'objet de quatre réparations. Une nouvelle fuite a été détectée lors du contrôle de 2005. Le système de protection cathodique a dû être mis provisoirement hors service, des défauts perturbant son fonctionnement. Dans sa lettre du 20 mai 2005, la société Gaznat SA nous demande de remédier rapidement à ce défaut afin d'éviter des dégâts sur d'autres éléments du réseau.

Le remplacement de ces deux conduites s'exécutera en fouille commune d'où une économie importante sur le génie civil.

*Commune d'Ecublens*  
*Rue Neuve*

420'000.-

Remplacement sur 430 mètres d'une conduite haute pression en acier soudé d'un diamètre de 150 mm datant de 1931 par une conduite en acier soudé de 300 mm. Cette conduite sert également de liaison entre les postes Gaznat de Vidy et de Tolochenaz.

Pose sur 430 mètres d'une nouvelle conduite basse pression en acier soudé d'un diamètre de 250 mm.

La conduite haute pression est fortement corrodée. Elle a déjà fait l'objet de neuf réparations. Une nouvelle fuite a été détectée lors du contrôle de 2005.

Ces travaux s'exécuteront en fouille commune (haute pression et basse pression) d'où une économie importante sur le génie civil.

*Commune du Mont-sur-Lausanne*  
*Route de Cugy*

350'000.-

Remplacement sur 350 mètres d'une conduite en acier soudé de 100 mm, qui date de 1970. Elle doit être remplacée par une conduite en acier soudé de 200 mm. Elle fait partie de l'infrastructure haute pression qui permet d'alimenter les clients des communes du Mont, de Cugy, Morrens et Cheseaux.

Cinq fuites ont déjà été réparées sur ce tronçon. Une nouvelle fuite a été détectée lors du contrôle de 2005.

**Total**

**880'000.-**

#### 4.2 Pour le réseau de l'électricité

Les chantiers faisant l'objet de la présente demande doivent impérativement être exécutés cette année.

<i>Commune de Lausanne</i> <i>Chemin Edouard-Sandoz</i>	430'000.-
Nouveau poste de transformation pour le renforcement de l'alimentation du bâtiment qui abritera la Fédération internationale de volley-ball.	
<i>Commune de Lausanne</i> <i>Zone de Prélaz</i>	300'000.-
Remplacement des câbles MT en prévision du passage à 11 kV du réseau de Sébeillon pour le futur raccordement du métro m2.	
<i>Commune de Lausanne</i> <i>Chemin de Primerose</i>	46'000.-
Extension du réseau, pose de tubes en collaboration avec EauService.	
<i>Commune de Crissier</i> <i>Route de Bois-Genoud</i>	36'000.-
Extension du réseau, nouveau lotissement « Boulard », pose de tubes en collaboration avec la section branchements clients.	
<i>Commune du Mont-sur-Lausanne</i> <i>Chemin de Pernassy</i>	58'000.-
Extension du réseau, pose de tubes en coordination avec les travaux de la Commune du Mont.	
<b>Total</b>	<b><u>870'000.-</u></b>

Les intérêts intercalaires et les frais de personnel sont inclus dans ces montants.

Les extensions ci-dessus se traduiront par des ventes annuelles supplémentaires d'électricité de près de 2 millions de kWh.

#### 5. Récapitulation

Les crédits complémentaires susmentionnés de 880'000 et 870'000 francs portent respectivement le crédit-cadre pour l'exercice 2005 du réseau de gaz à 8'380'000 francs et celui du réseau de l'électricité à 8'620'000 francs.

Le crédit global des extensions ordinaires des SIL pour l'exercice 2005 s'élèvera, quant à lui, à 21'100'000 francs.

## 6. Conclusions

Etant donné ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2005/69 de la Municipalité du 22 septembre 2005;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 880'000 francs, nécessaire à la couverture des frais de remplacement du réseau de distribution de gaz, somme à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution de gaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 7400.390 et 7400.331 du budget du service du gaz et du chauffage à distance ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 870'000 francs, nécessaire à la réalisation cette année de cinq chantiers imprévus, somme à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution d'électricité ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 7630.390 et 7630.331 du budget du service de l'électricité.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche